

Exercice 1**TVA****Journalisation**

Veillez journaliser les écritures suivantes en utilisant les comptes les plus appropriés au sein de la société Klafou-Tif, spécialiste des produits liés à la coiffure, active à Genève.

1. Nous vendons de la marchandise à crédit à un client péruvien, pour CHF 4'000.-. Tenir compte de la TVA s'il y a lieu.
2. Nous recevons aujourd'hui une facture de notre opérateur téléphonique, pour CHF 432, TVA comprise (8%)
3. Un de nos clients, Grégoire, ne parvient pas à nous payer sa créance de CHF 1'000.- HT, TVA à 8% et nous décidons de la considérer comme perdue.
4. Nous réglons la facture (voir numéro 2) par virement bancaire.
5. Nous achetons une machine pour CHF 4'500.-, et payons en plus des frais de transports de CHF 800. Le tout est soumis à la TVA suisse au taux de 8%.
6. Notre fournisseur Francis nous livre de la marchandise, pour CHF 6'000.- (prix catalogue, TTC). Comme nous sommes un de ses clients réguliers, nous bénéficions d'un rabais de 5% sur l'ensemble des prestations. Nous paierons ultérieurement.
7. Nous vendons à Joséphine le 17 avril du mobilier pour salon de coiffure (considéré comme marchandises), pour un total de CHF 5'900.- hors taxes, TVA à 8%. Joséphine obtient un rabais de 12%. La facture est prévue « nette à 30 jours » ou « avec 2% d'escompte si payé dans les 15 jours ».
8. Joséphine paie un quart de la marchandise après 10 jours, par virement bancaire.
9. Francis est d'accord avec notre plainte sur la mauvaise qualité du matériel livré. Nous obtenons une remise de 10% sur le solde dû.
10. Charles, un de nos fournisseurs étranger, nous envoie pour EUR 30'000 de marchandises, au taux de 1.24.
11. Nous recevons la facture de la douane concernant notre achat de marchandise (voir numéro 10). Le taux retenu est de 1.23 et il y a lieu de prendre en compte CHF 145.- de charges de dédouanement.
12. Joséphine ne paie toujours pas le solde de sa facture (voir écritures 7 et 8). Le 15 août nous lui facturons des intérêts moratoires clients de 5% et nous décidons d'isoler sa créance. Les intérêts moratoires ne sont pas soumis à la TVA.
13. Nous réglons un fournisseur étranger qui nous avait envoyé de la marchandise pour EUR 45'000.- au taux de 1.22. La facture était, à notre demande, libellée en francs suisses. Aujourd'hui le taux de change est de 1.24. La TVA avait été facturée par la douane au moment de la comptabilisation.
14. Nous réglons la machine (voir numéro 5) en bénéficiant d'un escompte de 3%.
15. Joséphine paie la totalité de son dû par virement bancaire (voir écritures 7, 8 et 11) après avoir trouvé les 5 chiffres et les 2 étoiles à une célèbre loterie européenne. Nous lui envoyons un catalogue avec nos nouveaux produits et payons CHF 7.- de frais d'envoi, en espèces.

Exercice 2**TVA****Décompte**

A l'aide des informations suivantes (les montants sont donnés TVA comprise lorsque cela s'applique), établir un décompte TVA pour la société de Justine Brie-D'oux, qui fabrique des saucissons et autres cochonneries dans une Sàrl à Genève.

- Ventes de marchandises : CHF 690'000, le quart de nos ventes sont soumises au taux de 2.5%, le reste au taux de 8%.
- Frais d'achats : nous avons payé aux douanes CHF 4'000.- de frais de douanes (non-soumis à la TVA)
- Rabais et remises : nous avons accordé à nos clients CHF 5'600.- de rabais à 8% et CHF 1'200.- à 2.5%. En outre, notre fournisseur Véronique nous a gratifié de CHF 900 de diminution de prix (à 8%)
- Investissements : Nous avons acheté durant la période une machine en Allemagne, pour EUR 45'000, avec 5% de remise. Le taux de la banque était de .123 et la douane a comptabilisé un taux de 1.25.
- Ventes à l'étranger : CHF 45'000.- et EUR 20'000, au taux de 1.22.
- Ventes exclues du champ de l'impôt : CHF 5'000.-
- Achats de marchandises : Nous avons acquis pour CHF 40'000.- de marchandises durant la période, au taux de 2.5% et CHF 25'000 au taux de 8%.
- Acquisitions à l'étranger : nous avons fait appel à un comptable belge pour une formation très spécifique sur le nouveau logiciel « MENKEN-PIS ». la prestation a été réglée CHF 1'000.-.
- Prestations à soi-même : La propriétaire a prélevé dans le stock des marchandises pour une valeur de CHF 16'000.-, TVA 2.5%.
- Prestations d'hôtellerie : Un représentant a passé une nuit à Zürich car il avait raté le dernier train. Le montant est à considérer comme une autre charge d'exploitation, pour CHF 152 (TVA à 3.8%)

Exercice 3**Marchandises**Journalisation

Veillez journaliser les écritures suivantes dans les comptes suivants, auprès de la société Train-Train, une société en raison individuelle qui est assujettie à la TVA et qui est spécialiste en transport de marchandises.

1. Nous revendons à crédit un chariot élévateur (une marchandise) acheté CHF 10'000.- ht (TVA à 8%) avec une marge de 25%.
2. Un client mécontent vient nous ramener une marchandise achetée le mois dernier CHF 5'400 TTC (TVA à 8%). Nous lui remboursons en espèces CHF 5'200. La différence représente une remise dont le client avait bénéficié.
3. Nous achetons de la marchandise à l'étranger, pour EUR 45'000.- au taux de 1.19 - 1.24. Il y a lieu de prendre en compte des frais de transports, réglés immédiatement au transporteur suisse, pour CHF 900.-, HT (TVA à 8%).
4. Un client nous achète des marchandises pour CHF 112'000.- HT. Nous lui spécifions les conditions suivantes : 3% d'escompte à 10 jours.
5. Nous vendons de la marchandise à un client régulier pour CHF 84'000.- TTC, prix catalogue. Ce client bénéficie d'un rabais de 10% et nous prenons à notre charge les frais de transports de la marchandise, pour CHF 4'000.-, HT, TVA à 8%.
6. Nous recevons la facture de la douane, concernant l'achat (numéro 3). le taux de référence est de 1.122 et il faut prendre en compte 450.- de frais administratifs.
7. Le client (numéro 4) paie la marchandise, en bénéficiant d'un rabais de 10% car nous le trouvons sympathique.
8. Nous payons la marchandise achetée au numéro 3 par virement postal, en bénéficiant d'un escompte de 4%.
9. Durant l'année, notre stock est passé de CHF 134'600.- à CHF 142'000.-

Exercice 4 : Marchandises calculs

à l'aide des données suivantes, établir un compte de résultat à 2 degrés et répondre aux questions suivantes :

Durant l'année 2013, l'entreprise L'hair de plaire, un célèbre revendeur de perruques établi à Genève, vous donne ses comptes pour que vous l'aidiez à établir son résultat ainsi que certaines questions liées à sa gestion. Les montants sont donnés hors taxes, sauf précision contraire. Comme Benjamin, le propriétaire de l'entreprise, n'est pas comptable, vous excusez le format des données qu'il vous donne, pas toujours très comptables. La TVA, lorsqu'elle s'applique, est à 8%.

<u>Ventes de marchandises</u>	:	<u>80'900.-</u>
<u>Achats de marchandises</u>	:	<u>34'400.-</u>
<u>Frais d'achats</u>	:	<u>5'184.- TTC</u>
<u>Rabais accordés par les fournisseurs</u>	:	<u>590.-</u>
<u>Rabais obtenus par nos clients</u>	:	<u>900.-</u>
<u>Autres charges d'exploitation</u>	:	<u>9'450.-</u>
<u>TVA due</u>	:	<u>4'000.-</u>
<u>Banque</u>	:	<u>56'000.-</u>
<u>Frais d'administration</u>	:	<u>49'572.- TTC</u>
<u>Débiteurs</u>	:	<u>36'720.- TTC</u>
<u>Escomptes accordés</u>	:	<u>712.-</u>
<u>Variation de stock (diminution)</u>	:	<u>3'900.-</u>

Veillez établir :

PRAMA / PRAMV / BB / Taux de BB / % de remise moyens accordé

Exercice 5 : Journalisation diverse

Journalisez les écritures suivantes dans l'entreprise Rapid'eau, un plombier en raison individuelle assujéti à la TVA actif à Genève, notamment dans le quartier des Charmilles, depuis 1985.

- 1) Le 4 janvier 2013, Ricardo fonde la société Rapid'eau avec CHF 45'000.- qu'il place sur un compte courant bancaire au nom de l'entreprise.
- 2) Ricardo achète un véhicule à crédit, au prix catalogue de CHF 25'000.- TTC (TVA à 8%). Le vendeur accorde un rabais de 15%, pour soutenir Ricardo dans sa nouvelle activité.
- 3) Ricardo achète de la marchandise à un fournisseur étranger, pour EUR 9'000.-, le taux de la banque est de 1.20 - 1.22. Il y a lieu d'ajouter 800 HT de frais de transports (TVA 8%)
- 4) La TVA de 8% est payée à la douane en espèces (voir n°3) au taux de 1.25. S'y ajoutent CHF 90.- de frais administratif de dédouanement, non-soumis à TVA.
- 5) Les premiers clients se manifestent : Ricardo fait une vente de CHF 8'000.- prix catalogue HT (TVA à 8%) en espèces, pour montrer sa joie, Ricardo accord un rabais de 5% et un escompte de 2%.
- 6) Des clients achètent des marchandises en bénéficiant d'un rabais de 20%. Ils paient 34'000.- TTC (TVA à 8%) par virement bancaire.
- 7) Ricardo paie le véhicule (n° 2) par virement bancaire en bénéficiant d'un escompte de 3%
- 8) Ricardo paie la marchandise (n°3) par virement bancaire. Les taux du jour sont 1.18 - 1.22
- 9) Ricardo récupère le 17 avril l'intérêt d'un placement effectué le 15 mars. 100'000.- avaient été placés à 2 ¼ %.
- 10) Ricardo paie à un ami le 20 avril un intérêt de 3% sur le prêt qui lui a été consenti : 40'000.- ont été prêtés le 15 décembre dernier. Ricardo en profite pour rembourser le quart du prêt.
- 11) Un client ne paie toujours pas sa facture de CHF 5'400.- HT (TVA à 8%), malgré les différents rappels. Nous le mettons en poursuite pour CHF 120.- réglés en espèces auprès de l'office des poursuites.
- 12) Un client à fait faillite il y a quelques semaines, pour un montant de CHF 650.- HT, TVA à 8%. Il revient aujourd'hui à meilleure fortune et nous règle son dû en espèces.
- 13) Le client (n°11) est en faillite. L'office des poursuites nous verse par virement postal CHF 1'000.- et le reste est à considérer comme perdu.
- 14) Notre provision pour perte sur débiteurs se monte à CHF 11'000.-, nos débiteurs suisses nous doivent CHF 80'000.- et les étrangers nous doivent EUR 33'000.- au taux de 1.23 / 1.25. Ajuster la provision s'il y a lieu.
- 15) En fin d'année, nous constatons que le compte caisse comporte CHF 5'600.- alors que le tiroir caisse n'a que CHF 5'595. Que faire ?